

Centre Public d'Action Sociale
de 4845 JALHAY

Tél 087/ 29 90 10 ~ Fax 087/ 29 90 29

IBAN : BE 28-0910-0097-8820

Règlement du service de dépannage du CPAS de JALHAY

Article 1 – Mission

Le service de dépannage est un service de transport d'intérêt général dont la vocation est sociale, et ce tant au niveau du public visé que des déplacements assurés. Il ne peut donc se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport des personnes dont l'état nécessite une assistance spécifique.

Article 2 – Public

Ce service est accessible à tout habitant de l'entité rencontrant des **difficultés de mobilité** et dont la situation ne permet pas le recours aux moyens de transport en commun et/ou aux services de taxis privés.

Article 3 – Transports

Les personnes peuvent faire appel au service pour :

- Bénéficier des soins de santé ou se rendre dans une pharmacie ;
- Accomplir des démarches administratives ;
- Rendre visite à un proche hospitalisé ou placé en maison de repos ;
- Effectuer des courses dans l'agglomération de Spa- Verviers (limité à une fois par semaine avec un maximum de 2 heures) ;

Le service n'est pas destiné au déménagement, ni au transport d'objets encombrants.

Les courses ménagères doivent répondre à des besoins courants.

Ne sont pas considérés comme des besoins courants, notamment l'achat de meubles, de gros appareils ménagers, d'appareils audio-visuels, etc.

Toute autre demande fera l'objet d'un examen de la Directrice générale ff ou de la Présidente voir du Comité Spécial du Service Social.

Article 4 – Territoire desservi

Les déplacements se font au sein de l'agglomération Spa-Verviers à l'exception des déplacements motivés par des raisons médicales :

- Vers des centres hospitaliers situés en région liégeoise ;
- Vers des prestataires médicaux dans les communes limitrophes (réservé aux personnes à mobilité réduite et aux personnes qui suivent des traitements médicaux lourds).

Article 5 – Horaires

Le service de dépannage circule :

- lundi de 8h30 – 16h30
- mardi de 8h30 – 16h30
- mercredi de 8h30 – 16H30
- jeudi de 8h30 – 16h30
- vendredi de 8h30 – 16h30

Article 6 – Réservations

Les demandes de réservations doivent se faire au plus tard 1 jour avant le déplacement en téléphonant au 087/29 90 10 durant les heures de bureau :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Elles seront satisfaites dans leur ordre d'arrivée au standard téléphonique. En cas de problème, le CPAS se réserve le droit de privilégier les déplacements à caractère médical.

Le service ne peut être tenu responsable en cas d'impossibilité d'assurer un transport, il s'engage à prévenir immédiatement la personne concernée pour lui permettre de prendre d'autres dispositions.

Il est demandé aux personnes qui souhaitent annuler une réservation d'avertir le service au minimum 24 heures avant le déplacement. Tout désistement non signalé fera l'objet d'une facturation de la course. Le service se réserve le droit de ne plus desservir les utilisateurs qui auraient, à plusieurs reprises, omis de signaler un désistement.

Article 7 – Tarifs

Les utilisateurs du service devront s'acquitter d'une participation financière à savoir :

1 € par ¼ heure + 0,40 €/kilomètre

Les frais de parking éventuels sont à charge de l'utilisateur.

Les personnes qui possèdent une carte de stationnement spécifique se muniront de celle-ci.

Article 8 – Remarques

Tout utilisateur du service est tenu de respecter ce règlement et de se conformer aux injonctions du chauffeur en ce qui concerne les règles de sécurité et de bienséance.

L'itinéraire est déterminé par le chauffeur.

Il est interdit de fumer dans le véhicule.

Le service se réserve le droit de ne plus desservir les utilisateurs qui n'auraient pas respectés les règles de sécurité et de bienséance ou qui n'auraient pas honorés les factures des dépannages antérieurs.

Le chauffeur est chargé du transport des utilisateurs et peut assurer l'accompagnement. Le chauffeur ne prend pas en charge la manutention manuelle de la personne transportée si cela s'avérait nécessaire.

Les animaux ne sont pas admis dans le véhicule à l'exception des chiens guides.

La validation de la prestation se fait via une application par le biais d'une signature électronique, soit un QR code propre à chaque utilisateur.

Consentement pour le traitement et l'échange de ses données personnelles

Coche du consentement

La personne ci-dessus consent au traitement des données pour la finalité suivante : Le service de dépannage et la facturation.

Elle reconnaît par l'acte positif et clair de la coche du consentement que celui-ci est libre, spécifique, éclairé et univoque.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que la législation en vigueur le prévoit. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment par simple demande écrite via le formulaire de demande d'exercice des droits sur vos données à caractère personnel disponible auprès de notre délégué à la protection des données (dpd@cpasjalhay.be).

COORDONNEES :

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Jalhay, le

« Lu et approuvé »

(signature)